



LA LETTRE DU SÉNATEUR

LETTRE N°1 - JUILLET 2012

Vincent Capo-Canellas

*Sénateur de la Seine-Saint-Denis
Maire du Bourget*

PREMIERS MOIS AU SÉNAT

Ce journal est publié au moment où le Sénat va débiter l'examen des textes que le nouveau Gouvernement soumet au Parlement. C'est donc le reflet de premiers mois d'activité durant lesquels j'ai pu prendre la pleine mesure du rôle de Sénateur, en m'investissant sur de nombreux sujets. Sur les quelques pages qui suivent, nous avons choisi de vous en livrer certains aspects.

A compter du discours de politique générale du nouveau Premier Ministre, le Sénat s'est mis à l'heure de la confrontation entre une majorité courte (6 sièges), divisée (le PC a exprimé par avance son refus d'approuver les orientations du Gouvernement, ce qui a conduit le Premier Ministre à ne pas solliciter de vote) et une opposition qui sera votre relais au moment où de nombreux projets nous interpellent : droit de vote des étrangers, devenir du Grand Paris, réforme fiscale...

Durant l'élection présidentielle, la crise a été souvent absente des débats. La réalité va peu à peu réapparaître ; l'absence de marge de manœuvre budgétaire condamne par avance les promesses du Président Hollande. Nous aurons à payer les conséquences du retour au réel. Aux premières mesures dépensières, à la quasi-rupture du pacte européen avec l'Allemagne, succède déjà une rigueur qui ne dit pas son nom, aggravée par le besoin de financer ce qui a été imprudemment promis.

Les collectivités ont quant à elles entendu des promesses de retour à des mannes financières... impossibles à ouvrir aujourd'hui.

Vincent Capo-Canellas

Un Sénateur qui s'implique

Le travail du Sénateur s'effectue bien sûr dans l'hémicycle mais aussi dans différentes instances. Vous trouverez ci-dessous celles dans lesquelles Vincent CAPO-CANELLAS siège.

COMMISSIONS ET GROUPES D'ÉTUDES

Jusqu'au mois de mars, Vincent CAPO-CANELLAS participait aux travaux de la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire. A la suite d'une décision de la majorité sénatoriale, cette commission a été scindée en deux commissions : celle des affaires économiques (agriculture, industrie, énergie, logement, tourisme, postes et communications...) et celle du développement durable, à laquelle le Sénateur-maire du Bourget a décidé d'appartenir.

Vincent CAPO-CANELLAS suivra plus spécifiquement les dossiers concernant les transports, le Grand Paris, l'aménagement et le développement de l'agglomération parisienne.

La commission du développement durable est compétente en matière de développement durable, d'infrastructures, d'équipement et d'aménagement du territoire ainsi qu'en matière d'im-

impact environnemental de la politique énergétique. Vincent CAPO-CANELLAS suivra plus spécifiquement les dossiers concernant les transports, le Grand Paris, l'aménagement et le développement de l'agglomération parisienne.

Vincent CAPO-CANELLAS est également membre des groupes d'études sur l'industrie, sur l'aviation civile, et celui sur les arts de la scène, de la rue et des festivals en région.



© Sénat

DÉLÉGATION À LA PROSPECTIVE

Vincent CAPO-CANELLAS a été élu Vice-Président de la délégation à la Prospective du Sénat. Créée en avril 2009, la délégation sénatoriale à la prospective est chargée de réfléchir aux transformations de la société et de l'économie en vue d'informer le Sénat. La délégation élabore des scénarios d'évolution relatifs aux sujets qu'elle étudie. Elle entretient toute relation avec les autres structures de prospective françaises et étrangères. Au cours des derniers mois, elle a ainsi analysé le développement du commerce électronique, les villes du futur, le pacte social dans l'entreprise ou encore l'avenir des années collèges dans les quartiers sensibles.



© Antoine Rozès

La Seine-Saint-Denis souffre de transports en commun souvent anciens et peu adaptés aux besoins d'aujourd'hui. Vincent CAPO-CANELLAS est intervenu à plusieurs reprises sur ces sujets.

RER B

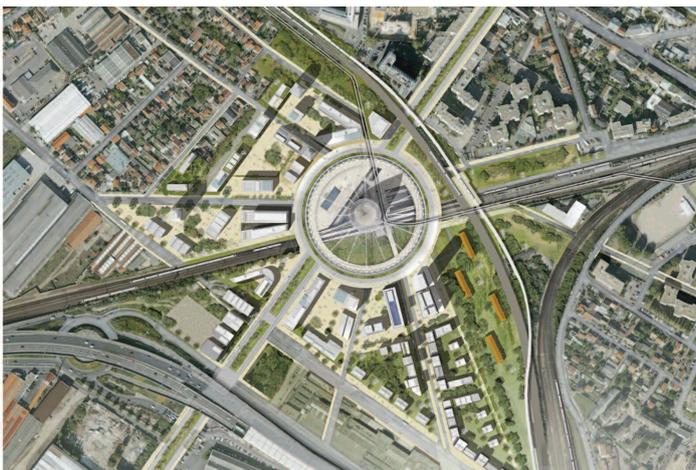
Lors de l'audition de Guillaume PEPY, président de la SNCF, par la commission de l'économie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Vincent CAPO-CANELLAS, l'a interrogé sur le mauvais fonctionnement du RER B, en évoquant les multiples déboires qu'ont connu les voyageurs ces derniers mois. En réponse, Guillaume PEPY a évoqué les travaux de modernisation de la ligne, pour lesquels sont mobilisés 450 millions d'euros afin de remettre à neuf cette seule ligne de RER. Il a enfin assuré



© Sfr

qu'à la fin 2012, les rames seront également renouvelées, et dédiées exclusivement au RER B.

GARES TGV DU GRAND PARIS



Vincent CAPO-CANELLAS a également interrogé Guillaume PEPY sur l'état d'avancement des projets d'implantation de gares TGV, notamment dans le secteur du Bourget, dans le cadre de réflexion sur la rocade TGV et le réseau du Grand Paris. Le président de la SNCF a répondu que « *le Grand Paris est l'espoir de la SNCF car 60 % des voyageurs se trouvent dans la Région Île-de-France.* » Le développement de ces infrastructures est donc la principale perspective de la SNCF pour les années qui viennent.

L'AVENIR DU FERROVIAIRE

Le système ferroviaire français est aujourd'hui confronté à des enjeux de taille : ouverture à la concurrence du transport de voyageurs sous l'impulsion des politiques européennes, stagnation voire dégradation des parts de marchés de certains services de transport, besoin de modernisation du réseau pour absorber l'augmentation du trafic et améliorer la qualité de services pour le voyageur... Face à ces défis, ce secteur doit trouver un nouveau souffle pour continuer à créer de nouveaux emplois en France et accélérer la conquête de nouveaux marchés.

C'est la raison d'être des « *Assises du ferroviaire* » qui ont réuni tous les acteurs du rail (industriels, syn-

dicats, voyageurs, élus, entreprises) pour un grand débat destiné à réfléchir au modèle ferroviaire de demain. Vincent CAPO-CANELLAS a participé, au titre du Sénat, aux travaux consacrés à la place du ferroviaire français en Europe, sa gouvernance, son modèle économique et sa filière industrielle. Au sein de quatre commissions, les principales questions du secteur ont été traitées : ouverture à la concurrence du transport de voyageurs, besoin de modernisation du réseau, amélioration de la qualité de services... pour examiner les faiblesses du système actuel et formuler des propositions concrètes à mettre en œuvre. Les recommandations formulées permettront au Gouvernement de présenter ses propositions de réformes dans les prochains mois.

SITUATION D'AIR FRANCE

Lors de l'audition d'Alexandre de Juniac, PDG d'Air France, par la commission de l'économie, le sénateur-maire du Bourget l'a interrogé notamment sur la mise en place et l'acceptabilité des mesures d'économies dans le cadre du plan de transformation, qui doit permettre d'améliorer la compétitivité de la compagnie nationale. Le PDG d'Air France a assuré que le dialogue social au sein de l'entreprise permettait de définir un nouveau cadre contractuel favorable à la prise en compte des exigences de productivité et de flexibilité, nécessaire au redressement de la compagnie



CRÉDITS DE LA MISSION TRANSPORTS AÉRIENS

« préservons la compétitivité et l'excellence des secteurs aéronautiques et aéroportuaires. »

Pour sa première intervention à la tribune de la Haute Assemblée, Vincent CAPO-CANELLAS a abordé les problématiques du transport aérien dans le cadre de l'examen des crédits de la mission Ecologie et Développement Durable.



Après avoir rappelé que l'aéronautique et l'aéroportuaire sont des secteurs essentiels de l'activité du pays, fortement créateurs d'emplois et que l'industrie aéronautique française jouit aujourd'hui d'une réputation d'excellence dans le monde entier, le sénateur a traité trois questions.

Il a, tout d'abord, plaidé pour une augmentation des recettes du budget annexe « Contrôle et exploitation aériens », qui a connu une forte aggravation de son endettement, compte tenu de l'évolution du tra-

fic aérien. Vincent CAPO-CANELLAS a proposé de sortir de la spirale du surendettement en affectant l'intégralité de la taxe de l'aviation civile à ce budget. Les efforts réalisés par la DGAC ne suffiront pas à équilibrer le budget et il n'est pas possible de réduire les investissements nécessaires pour la réalisation du ciel unique européen.

Evoquant ensuite le système aéroportuaire, qui a entrepris de faire progresser la qualité de son service, il a interrogé le Gouvernement sur l'amélioration de l'accueil dans les aéroports parisiens, notamment en demandant que le système automatique et biométrique « Parafe », qui fluidifie et facilite les contrôles des passagers, bénéficie de crédits supplémentaires pour être généralisé.

Enfin, s'agissant de l'industrie aéronautique française, le Sénateur a alerté ses collègues sur les risques qu'il y avait à remettre en cause le Crédit Impôt Recherche (CIR), car cela pénaliserait ce secteur industriel performant et compétitif. Il a rappelé que les entreprises de ce secteur, composé de grands groupes, investissent et innovent en dépensant beaucoup en R&D. Selon Vincent CAPO-CANELLAS, « il faut au contraire conforter l'industrie aéronautique qui fait vivre plusieurs milliers de personnes et des régions entières et qui contribue à notre balance commerciale. »

POUR LE SERVICE GARANTI DANS LES TRANSPORTS AÉRIENS

Devant la multiplication des conflits sociaux dans le transport aérien et des images de passagers bloqués dans les aéroports, Vincent CAPO-CANELLAS a jugé que la proposition de loi sur l'organisation du service et de l'information des passagers dans les entreprises de transport aérien, dont le principal objectif est d'encourager le dialogue social, est utile et nécessaire. Pour le Sénateur-maire du Bourget, ce texte présente l'intérêt de concilier, dans les entreprises de transport aérien de passagers, le principe constitutionnel du droit de grève d'une part et, d'autre part, l'objectif de valeur constitutionnelle de sauvegarde de l'ordre public, notamment la protection de la santé et de la sécurité des personnes (notamment des passagers en attente dans les aéroports), ainsi que le principe de la continuité du service dans les aéroports lié à l'exploitation des aérodromes.

En séance, il a rappelé que le texte, mis à l'ordre

du jour des assemblées en réaction aux mouvements de grèves de la fin de l'année bloquant des milliers de passagers au moment des départs en vacances, prévoit notamment :

- la possibilité de signer un accord-cadre dans les entreprises de transport aérien de passagers pour développer le dialogue social et prévenir les conflits ;
- l'obligation pour les salariés de se déclarer grévistes auprès de leur employeur au plus tard quarante-huit heures avant le début des perturbations ;
- l'obligation pour l'entreprise de transport aérien d'informer les passagers au minimum vingt-quatre heures avant le début des perturbations.

En conclusion, Vincent CAPO-CANELLAS a souligné l'intérêt de mettre en place « *un mécanisme de prévention des conflits inspiré du système dit d'alarme sociale, qui a fait ses preuves dans les transports ferroviaires.* »

NUISANCES AÉRIENNES

Dans le cadre de la commission du développement durable, Vincent CAPO-CANELLAS a auditionné le candidat à la fonction de président de l'Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA), en application de la procédure prévue au cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution (avis des commissions parlementaires compétentes pour les nominations à certaines fonctions par le président de la République). L'ACNUSA est chargée de contrôler l'ensemble des dispositifs de lutte contre les nuisances générées par le transport aérien. Elle peut émettre des recommandations sur toute question relative aux nuisances environnementales générées par le transport aérien sur et autour des aéroports. Elle doit également satisfaire à un devoir d'information et de transparence notamment vis-à-vis des riverains. Outre ses compétences sur l'ensemble des aéroports civils, cette autorité dispose de pouvoirs spécifiques sur les 12 principales plateformes, et d'un pouvoir de sanction à l'encontre des compagnies aériennes.



AVIATION CIVILE

Vincent Capo-Canellas a été élu Vice-Président du groupe d'études sur l'aviation civile, constitué au sein de la commission des finances du Sénat. Ce groupe d'études a vocation à rassembler l'ensemble des sénateurs intéressés par les questions relatives à l'aviation civile : infrastructures aéroportuaires, industries et entreprises du secteur aéronautique, etc. C'est tout naturellement que le sénateur-maire du Bourget s'est investi dans ce groupe d'études qui assure le suivi de l'ensemble des problématiques du secteur aérien.

LE FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Lors des questions d'actualité au Gouvernement, Vincent CAPO-CANELLAS a interrogé Valérie PÉ-CRESSE, Ministre du Budget, des Comptes Publics et de la Réforme de l'Etat au sujet de la lutte contre les déficits. A l'occasion de la présentation du collectif budgétaire, il a demandé confirmation de la volonté du Gouvernement de répondre à l'objectif de réduction des déficits, tout en souhaitant qu'un principe de justice soit retenu dans la répartition des efforts, notamment en direction des collectivités locales.

S'appuyant sur le rapport de la Cour des Comptes, le Sénateur de la Seine-Saint-Denis a rappelé l'importance de la lutte contre les déficits et l'objectif à atteindre pour notre pays, s'il veut réduire son endettement. Si Vincent CAPO-CANELLAS a salué la bonne nouvelle que constitue sur le front des déficits et de la lutte contre la dérive des finances publiques

l'annonce d'un déficit budgétaire de 90 milliards en baisse de 5 milliards par rapport aux prévisions, il a rappelé les efforts qui restent à accomplir. Le sénateur s'est également fait le porte-parole des élus locaux interrogeant directement le Gouvernement : « *comment répartir équitablement, à l'avenir, l'effort entre les différentes administrations, les comptes sociaux et les collectivités locales ?* » Vincent CAPO-CANELLAS a souligné que la perspective d'un effort supplémentaire par les collectivités locales suppose un véritable moratoire sur l'avalanche de normes diverses et variées, fort coûteuses, que les collectivités subissent. « *L'assèchement du marché des prêts aux collectivités appelle également des mesures immédiates et une décision claire quant à la création d'un nouvel établissement issu de la Banque Postale et de la Caisse des Dépôts.* » a-t-il conclu.

VERS LES ETATS GÉNÉRAUX DE LA DÉMOCRATIE TERRITORIALE

Le Sénat a décidé d'organiser des « États généraux de la démocratie territoriale » afin de recueillir la parole des élus sur leurs attentes et leurs propositions pour l'avenir des territoires. Ils se déroulent en trois phases sur l'année 2012. A la demande des groupes de l'opposition sénatoriale, les Etats généraux ont été repoussés après les élections présidentielles et législatives, afin de ne pas instrumentaliser les élus locaux et ne pas en faire un outil de campagne pour le candidat socialiste à la présidentielle. La phase de consultation s'est déroulée au cours du premier trimestre 2012 par le recueil de la parole des élus par un questionnaire en ligne sur le site du Sénat. Ce questionnaire, élaboré par un comité de pilotage,

composé de sénateurs représentant la diversité des sensibilités politiques et des grandes associations pluralistes d'élus, leur proposait d'exprimer leurs attentes et leurs propositions sur le mandat local, la démocratie territoriale, les missions des collectivités territoriales, leurs ressources financières et humaines, les relations des collectivités entre elles et avec l'État. Au deuxième semestre 2012, pour débattre de ces propositions dans les territoires, le Sénat organisera neuf rencontres interrégionales. Enfin, concluant ce Tour de France, le troisième temps des États généraux, celui de la restitution, de la synthèse et des conclusions, réunira à Paris au Sénat les élus pour débattre de l'avenir des territoires.

RIO + 20

La commission du développement durable du Sénat, à laquelle appartient Vincent CAPO-CANELLAS, a demandé que le 4^e Conférence des Nations Unies sur le développement durable, dite "Rio +20", qui s'est déroulée du 20 au 22 juin vingt ans après la conférence de Rio 1992, reconnaisse **"le rôle clé des collectivités territoriales en matière de développement durable et leur permette d'obtenir un statut spécifique à côté de la société civile et des parlements dans les pro-**

cessus de négociation internationaux." Selon le groupe de travail sénatorial, qui a formulé une série de recommandations qui doivent contribuer à définir la position de la France et de l'Union européenne lors du sommet international Rio+20, la nouvelle gouvernance environnementale mondiale doit intégrer les territoires comme des acteurs à part entière et les associer aux prises de décisions internationales pour permettre une meilleure déclinaison des décisions du global au local.

MAJORATION DES DROITS À CONSTRUIRE

« *oui à une densification raisonnée !* »

A l'occasion de l'examen du projet de loi relatif à la majoration des droits à construire, Vincent CAPO-CANELLAS a rappelé la philosophie de la politique du logement : construire plus de logements, en facilitant toutes les démarches, depuis l'acquisition jusqu'à la construction de logements, pour satisfaire les besoins de la population et répondre à la pénurie actuelle.

Pour le sénateur de la Seine-Saint-Denis, la crise du logement ne se règlera pas par cette seule mesure, évoquant notamment la simplification de la fiscalité et des règles d'urbanisme pour libérer du foncier. Il a estimé utile de lutter contre les blocages administratifs et d'augmenter l'offre sans augmenter la dépense publique.



Vincent CAPO-CANELLAS a souligné les difficultés que rencontrent les maires qui souhaitent répondre aux objectifs de construction de l'Etat

Pour le sénateur, « *la demande ne pourra être satisfaite que si nous construisons beaucoup plus de logements, de tous types, en veillant à la mixité sociale et à l'équilibre des territoires.* » Rappelant qu'en Île-de-France, 80 % des constructions sont réalisées dans 20 % des communes, le maire du Bourget a plaidé pour que l'effort de construction, notamment de logements sociaux, soit équitablement réparti car « *construire toujours plus de logement social là où il en existe déjà beaucoup conduit à créer des ghettos* ». Prenant en exemple Dugny, Coubron ou Le Bourget, Vincent CAPO-CANELLAS a souligné les difficultés que rencontrent les maires qui souhaitent répondre aux objectifs de construction de l'Etat, du fait des obstacles que l'Etat dresse lui-même par ses réglementations. Il a alors demandé que l'Etat incite les élus à construire et aide les « *maires bâtisseurs* » en accordant un « *bonus* » financier pour leur permette de répondre à l'augmentation de population et aux besoins des habitants en termes d'équipements publics.

Dépenses électorales

DIMINUTION DU PLAFOND DE REMBOURSEMENT des dépenses de campagne de l'élection présidentielle

Dans le cadre du plan de retour à l'équilibre des finances publiques, le Gouvernement a décidé que les partis politiques et les candidats aux élections prendraient leur part des efforts budgétaires à réaliser.

Pour le Sénateur de la Seine-Saint-Denis, qui est intervenu pour expliquer le vote du groupe centriste, le projet de loi organique a le mérite de s'inscrire dans le plan de réduction des dépenses publiques. En effet, il prévoit, d'une part, la diminution du plafond de remboursement des candidats à l'élection présidentielle en abaissant de 5% le taux appliqué au plafond

des dépenses électorales autorisées pour les candidats. Il institue, d'autre part, le gel de l'actualisation des plafonds de dépenses électorales autorisées jusqu'au retour à l'équilibre des finances publiques.

Si l'enjeu est surtout symbolique puisque le montant du remboursement forfaitaire des dépenses de campagne des candidats à l'élection présidentielle est en diminution effective de 8% par rapport à celui qui aurait été en vigueur en l'absence de réforme, « *les Français n'auraient pas compris qu'on ne demande pas aux candidats à l'élection présidentielle de faire un effort de mesure et de retenue.* »

CIRCULATION ABUSIVE

des quads et mini motos en ville

Saisi par des collègues élus et des habitants, Vincent CAPO-CANELLAS a alerté le ministre de l'intérieur sur la circulation abusive de quads et motos tout terrain en milieu urbain, causant de graves nuisances sonores, des dégradations de l'espace public et mettant en danger les riverains. Il dénonce de véritables rodéos urbains qui se déroulent dans certains quartiers et dans certaines villes, sur et en dehors de la voie publique, faisant fi de la sécurité et de la tranquillité des habitants. Le sénateur-maire demande une réponse appropriée et une action résolue des forces de l'ordre car si la réglementation a



évolué ces dernières années pour faire face à cette problématique, la loi n'est pas toujours respectée et demeure insuffisante. Déplorant que les maires et les différents services de police demeurent largement démunis face à ce phénomène, il a demandé au Gouvernement comment il entend lutter contre les nuisances causées par l'utilisation des quads et mini-motos, et quelles modifications réglementaires sont envisagées pour assurer la tranquillité des habitants.

FINANCEMENT

des établissements d'information, de consultation ou de conseil familial (EICCF)

Vincent CAPO-CANELLAS a attiré l'attention du ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la suppression d'une partie du financement des EICCF, qui assurent une mission d'information et d'éducation des jeunes à la sexualité. Craignant que cette suppression de crédits porte un coup d'arrêt à une réelle politique de prévention et d'éducation en direction des jeunes, le sénateur a interrogé la ministre sur les moyens que le gouvernement compte allouer aux EICCF pour leur permettre de poursuivre leurs missions.

PAIEMENT

des interventions en garde à vue des avocats du barreau de la Seine-Saint-Denis

Vincent CAPO-CANELLAS a alerté le Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Libertés, sur les difficultés rencontrées par les avocats du Barreau de la Seine-Saint-Denis pour obtenir le paiement de leurs interventions aux côtés des personnes placées en garde à vue. Faute de retour par les services d'enquête des 1023 formulaires attestant des interventions des avocats assistant une personne en garde à vue, le barreau ne peut procéder à aucun paiement en direction des avocats. Le sénateur a demandé au ministre les actions qu'il envisage pour régler cette situation.

VOUS ÉCOUTER POUR AGIR

Les questions, écrites ou orales, sont un instrument essentiel du contrôle parlementaire du Gouvernement notamment sur des sujets ponctuels ou sur des points d'actualité. L'expérience d'élu local de Vincent CAPO-CANELLAS, ainsi que ses rencontres régulières avec les élus et les acteurs de la Seine-Saint-Denis, lui permettent d'interpeller régulièrement les membres du Gouvernement sur différents dossiers qui concernent nos collectivités locales.

N'hésitez pas à contacter l'équipe parlementaire de votre Sénateur pour lui signaler les problèmes auxquels vous êtes confrontés ainsi que vos suggestions de questions.

CONTACTEZ-NOUS !

Une question sur le Sénat, une demande d'information sur un projet de loi, une visite à organiser ?

Envoyez un courriel à : v.capo-canellas@senat.fr